



Frontignan, mardi 17 juillet 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/08700

Pris en application :

- art. R 4241-35 du CT (AST délivrées par VNF)
- Arrêté préfectoral n°2018-I-824

Autres événements (Autorisation Spéciale de Transport)

Une interdiction de stationner (le quai de Transfert) (tous les usagers sauf les embarcations du convoi spécial autorisé par le Préfet)

- **à partir du 18/07/2018 à 08:00 au 21/07/2018 à 17:00**
 - o Canal du Rhône à Sète
 - au pk 29.650 (Quai de transfert) - Toute la largeur de la voie

Simple information

- **à partir du 18/07/2018 à 08:00 au 21/07/2018 à 17:00**
 - o Canal du Rhône à Sète
 - entre les pk 26.650 (Portes du Vidourle aval) et pk 65.406 (Entrée du Port de Sète) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison d'un transport spécial autorisé par le Préfet, les usagers de la voie d'eau observeront les mesures précitées

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**Subdivision de Frontignan, Pointe Caramus, BP 90071, 34110 FRONTIGNAN CEDEX
Tél : 04 67 46 65 80 - Fax : 04 67 43 00 24**Date limite d'affichage :**

22/07/2018

Technicien Supérieur

Signé

Joseph VIOLLIN